

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)****SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2022**

Le quatre novembre deux mille vingt deux

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/10/2022

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, BOIBELET AVRIL Elsa, DÉNOUE Joël, LASNIER Isabelle, COUISSEAU Hervé, MEIGNIEN Christine, NEBOUT Franck, CADORET Anita, MARTY Didier, et TEXIER Isabelle

Pouvoir(s) : CATINOT Isabelle a donné pouvoir à MEIGNEIN Christine

Absent(e)(s) : Marlène MOUNIER a dû quitter la séance à partir de la délibération n° 7.

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 18

Secrétaire de séance : CADORET Anita

N°2022-06-11 :

DM 5 – VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	300	Aménagement aire de camping-cars	74 031
23	2313	264	Restaurant	5 000
21	2151	307	Travaux Parking	50 000
TOTAL				129 031

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2132	312	Aménagement immeuble Rue de 19 Mars 1962	- 55 000
23	2313	300	Aménagement aire de camping-cars	- 74 031
TOTAL				- 129 031

AR Prefecture

016-200054187-20221104-2022_06_11-DE
Reçu le 05/12/2022

Vote : **Pour . 18** Contre : 0 Absentions : 0

*Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*En Mairie le 5 décembre 2022,
Le Maire,
Guy DECELLE*

*Certifié exécutoire :
par publication ou notification du ... 0 5 DEC. 2022..
et transmission en Préfecture du ... 0 5 DEC. 2022..*



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.